

Compte Rendu du Conseil Municipal

du 17 mai 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie d'Amancey, le 17 mai 2024 à 20h30, après convocation légale du 10 mai 2024. Absents excusés : M. Jean Louis MOUROT – M. Pierre RIBARD (procuration à M. Claude CUCHE) – Mme Céline ORDINAIRE.

Secrétaire de séance : M. Claude CUCHE

1 – Planning Election Européenne du 9 Juin 2024

Horaires	Président	Assesseur 1	Assesseur 2
8h00 – 10h00	Jean Michel Bourgon (8h00 - 10h30)	Claude Cuche	Gérard Parnet
10h00 – 12h00	Eric Louvat (10h30 - 13h00)	Chantal Burla	Annie Petitcolin
12h00 – 14h00		Olivier Chiari	Pierre Ribard
14h00 – 16h00	Gaëtan Pelletrat de Borde (13h00 - 15h30)	Céline Ordinaire	Caroline Péguillet
16h00 – 18h00	Gaëtan Mille (15h30 – 18h00)	Jean Victor Vernier	Philippe Schmitt

2 – Vente concession cimetière communal

Le Conseil Municipal valide la vente de la concession cinquantenaire n°11 – place n°7 au columbarium située au cimetière communal à M. et Mme BART Roland, résidant 13 rue du Roucheret à AMANCEY pour un montant de 1 000 €

Validé à l'unanimité

3 - Travaux MARPA

• Travaux commission de sécurité

Lors du passage de la commission de sécurité, il a été préconisé de remplacer le dispositif de télésurveillance pour la sécurité incendie.

En cas d'absence du gardien, l'astreinte peut être mise en place à la condition que le personnel soit équipé d'un récepteur autonome d'alarme du genre Bip.

M. le Maire présente un devis de la Sté Chubb pour la mise en place d'un tel récepteur.

Montant de la prestation :

- Fourniture et pose du matériel	:	4 285.00 € HT
- 2 Appareils portatifs	:	1 290,00 € HT
- Total H.T.	:	5 575.00 € HT

Validé à l'unanimité

(Le comité de gestion remboursera la commune de cet investissement)

4 – Travaux Bâtiments

- **Mise aux normes électricité : Vestiaire - Eglise**

M. le Maire présente un devis de l'entreprise Ivan Ordinaire correspondant aux travaux à réaliser au vestiaire et à l'église, suite au passage du bureau de contrôle APAVE pour un montant de 566.40 € TTC

Validé à l'unanimité

- **Réhabilitation des 4 logements rue de l'église**

(Mme Chantal BURLA ne participe pas au débat ni au vote)

Choix des entreprises

M. le Maire présente l'analyse de l'offre réalisée par Mme Aline JARROT, maitre d'œuvre du projet.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal retient l'offre des entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant T.T.C.
Lot 1 : Désamiantage	SARL SNDRA Besançon	17 050.00 €
Lot 2 : Démolitions - Gros oeuvre	SAS RIGOLI Amancey	101 200.00 €
Lot 3 : Couverture - Charpente	SARL BERTIN Chantrans	63 211.31 €
Lot 4 : Menuiseries extérieures	SARL BURLA Amancey	44 096.82 €
Lot 5 : Menuiseries intérieures	SARL BURLA Amancey	49 236.40 €
Lot 6 : Cloisons - Sols souples Peintures	SN BOLARD Fertans	176 197.03 €
Lot 7 : Carrelages - Faïence	SARL BORNIER Noiron Sous Gevrey	22 386.64 €
Lot 8 : Chauffage – VMC - Plomberie	SARL MOREL AMANCEY	103 114.28 €
Lot 9 : Electricité	Ent. Ivan ORDINAIRE Amancey	60 745.30 €
Lot 10 : Serrurerie	SARL OUDOT 25330 Amancey	14 414.58 €
TOTAL T.T.C. :		651 652.36 €

Validé à l'unanimité

M. le Maire est autorisé à signer les notifications auprès des entreprises retenues ainsi que les ordres de service.

5 – Commune partenaire du Don du Sang

L'objet de la convention consiste en un renforcement de la collaboration et de la coopération entre la commune d'AMANCEY, l'association des donneurs de sang et l'Etablissement Français du Sang en soutenant ces derniers dans leur mission de collecte de dons de sang sur le secteur.

M. le Maire donne lecture des différents articles de la convention en particulier l'article 3 qui stipule les engagements de la commune par rapport à la mise à disposition des locaux, l'indisponibilité de la salle et la promotion du don.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal émet un avis favorable unanime par rapport à cette convention de partenariat et autorise M. le Maire à la signer.

6 – Subventions

- Association ELA (Opération Mets tes baskets et bats la maladie) : 100 €
- Indemnité de gardiennage de l'église (M. le Curé) : 126.91 € par 12 voix pour – 1 abstention
- Association Semons l'Espoir (opération communes solidaires) : 140 €
- Hand Ball Club Amancey (fête de la bière) : 200 €
- Compagnie théâtrale « Le Punk à Mouton » : 800 € (correspondant à l'achat d'une pièce de théâtre)
- Compagnie théâtrale « Le sens des mots » : 400 € (correspondant à 2 animations proposées durant l'été 2024)

7 – Convention de passage

La société « Just Queen » représentée par la Sté API TECH sollicite la commune pour faire installer un réseau souterrain d'alimentation électrique à travers la parcelle cadastrée ZK n°68 située sur le domaine privé communal dans le but d'alimenter un distributeur à pizza situé sur la parcelle cadastrée ZK n°81

En compensation, il est proposé une redevance de 20€/mois en faveur de la commune.

Il est également précisé que s'il est constaté que les véhicules stationnent le long ou sur la RD9, il sera imposé à la Sté « Just Queen » d'installer une clôture en limite de propriété de la parcelle communale ZK68 afin de bloquer l'accès direct.

Suite à cette présentation et à la lecture de la convention, l'assemblée communale émet un avis favorable unanime quant à cette demande et autorise M. le Maire à signer ladite convention avec la SAS Just Queen représentée par la Sté API TECH ainsi que la convention de passage avec Enedis.

8 – Transfert de la compétence assainissement à la CC Loue Lison

En raison d'une demande de complément d'informations, M. le Maire propose de retirer ce point de l'ordre du jour de cette séance et de le reprogrammer lors de la séance du conseil municipal du mois de juillet 2024.

Validé à l'unanimité

9 – Taxe sur la publicité

Vu l'article L.2333-9 du CGCT, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs 2024 maximaux concernant les dispositifs publicitaires, préenseignes et enseignes.

Commune de moins de 50000 habitants	Superficie < = 50 m ²		Superficie > 50 m ²
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numérique	17.70 €		35.40 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes avec affichage numérique	53.10 €		106.20 €
Commune de moins de 50000 habitants	Superficie < = 12 m ²	12 < Superficie < = 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Enseignes	17.70 €	35.40 €	70.80 €

10 – Rapport annuel du délégataire

M. le Maire présente le rapport annuel 2023 du délégataire.

Ce compte rendu expose les résultats indicateurs de performance du service.

Chiffres clés :

	2023	Rappels 2022
Nombre de compteurs	386	386
Eau Facturée	50740 m3	47703 m3
Volume mis en distribution	52205 m3	51587 m3
Longueur de canalisation	11 km	12.1 km
Rendement	97.19 %	91.9 %
Analyses bactériologiques	83.3 %	100 %
Perte en réseau	0.36 m3/km/jour	0.95 m3/km/jour
Prix € TTC / m3	3.1464 €	2.93641 €

Travaux réalisés à la charge de l'exploitant :

16 compteurs renouvelés

2 vannes de sectionnement

Réparation d'une fuite en regard 6 rue du traineau

3 compteurs neufs

Le rapport est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

11 - Questions diverses

- **Droit de préemption**

La commune n'exerce pas son droit de préemption concernant les parcelles cadastrées section AC n°525 – AC n°526 – AC n°527 et ZL n°67.

- **Achat**

L'assemblée valide le devis de la Sté FCE d'un montant de 2 814.00 € correspondant à la fourniture et à la pose de traverses paysagères pour la réfection du terrain de pétanque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Affiché le 22/05/2024

Philippe MARECHAL
Maire d'AMANCEY